Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_23-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle des Ateliers Jean Moulin à Plouhinec, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux juillet deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU) ;

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 3
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_23-DE

2026-07-09-23 Subvention Natura 2000 et attestation de signataire

Depuis le Comité de pilotage du 14 Décembre 2022, le Document d'Objectifs a été validé (Arrêté Préfectoral du 9 janvier 2023) et la Communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du Raz a été désignée structure animatrice du site Natura 2000 Cap Sizun (FR5300020) avec pour mission l'animation du Document d'Objectifs.

L'animateur Natura 2000 a pour mission de mettre en œuvre le plan d'actions du DOCOB et ce sur un temps agent d'environ 803 heures annuelles.

Dans ce cadre, un appel à projets régional « FEDER - Biodiversité - Appel à projets "Natura 2000 DOCOB" » est mobilisable pour mener l'animation du site Natura 2000. Une subvention de fonctionnement peut être sollicitée pour l'année 2026 au titre du FEDER et du cofinancement de la Région Bretagne pour un montant total du projet de 35 640,05 €.
Il convient, pour finaliser le dossier de demande de subventions, que le conseil communautaire délibère sur le plan de financement prévisionnel du projet d'animation du Document d'Objectifs pour l'année 2026.

Synthèse montant prévisionnel du projet

Synthèse montant prévisionnel du projet - Postes de dépenses	**Montant**
Dépenses de rémunération	27 415,42 €
Autres dépenses (coûts indirects, frais de mission, achat de fournitures, prestations de service…) *Option de coûts simplifiés : 30 % des dépenses de rémunération, sous réserve de justification.*	8 224,63 €
TOTAL PROJET	**35 640,05 €**

Plan de financement prévisionnel du projet

Plan de financement	**Montant**	**%**
Région	10 029,61	28%
FEDER (60% du montant total du projet)	21 384,03 €	60%
Autofinancement	4 226,41	12 %
TOTAL PROJET	**35 640,05 €**	

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le plan de financement présenté et de solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne pour le montant susmentionné.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Autorise le Président à réaliser la candidature de la CCCS-PR en tant que structure animatrice du site Natura 2000 du Cap Sizun (ZSC FR5300020) ;
Approuve le plan de financement présenté et solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne pour le montant susmentionné ;
Autorise le Président à présenter et à signer la demande de subvention auprès de la Région Bretagne ;
Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à ce projet.

Pour copie certifiée conforme,
A Plouhinec,

Le 9 juillet 2026

Le Président,

Yvan MOULLEC

Le Secrétaire de séance,

Nadine KERSAUDY